



## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE LUNDI 6 JUIN 2022 SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 77-92 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES D'UN MAXIMUM DE SIX LOGEMENTS DANS LA ZONE NUMÉRO 108

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement ci-dessus mentionné, avis public est donné de ce qui suit :

#### 1. Adoption du premier projet de règlement

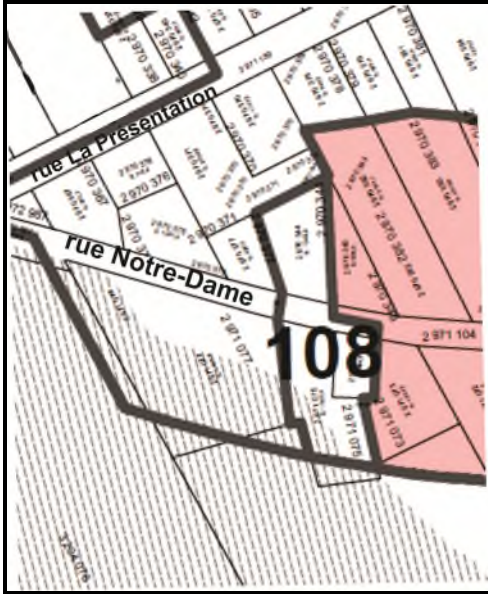
Lors de la séance du conseil municipal tenue le 3 mai 2022, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de règlement numéro 77-92 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage afin d'autoriser les habitations multifamiliales d'un maximum de six logements dans la zone numéro 108* ».

#### 2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi, 6 juin 2022 à 19 h au Centre sportif et culturel situé au 50, avenue Garneau**, à Saint-Pie. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

#### 3. Objet du premier projet de règlement

Le premier projet de règlement numéro 77-92 a pour objet, comme son nom l'indique, d'autoriser les habitations multifamiliales comportant un maximum de six logements dans la zone numéro 108 (voir croquis ci-joint). Ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.



#### **4. Consultation du projet de règlement**

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance ainsi que sur le site internet de la municipalité sous l'onglet Avis publics et règlements adoptés. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (450) 772-2488, poste 223 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.

DONNÉ à Saint-Pie, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de mai 2022

Annick Lafontaine

Greffière